

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

## CAPL DE CADRE B DU 12 JUILLET 2012

### Mouvement de mutation Local

En préambule, les représentants de l'Administration nous ont informé du remplacement au 1<sup>er</sup> septembre 2012 de M. COUCHAUX, Inspecteur chef de service à la RH filière Gestion publique par Mme GIMENEZ.

Il a été rappelé par la Direction aux élus en CAPL B et C, que dans l'attente d'une harmonisation des règles relative à la préparation du mouvement, les obligations de discrétion s'imposent : aucune communication extérieure du projet de mouvement avant approbation par la CAPL, y compris envers les personnes mutées.

Cette CAPL de mutation était commune aux 2 filières, en respectant toutefois les règles d'affectation propres à chacune.

#### Mutations de la Filière Fiscale

Par rapport au projet de mouvement en local, un collègue a obtenu son premier choix, suite au retrait de la demande d'un agent.

Il est à noter que 3 collègues ont été nommés sur un « dernier emploi vacant », dont 2 suite à suppression de poste.

Les agents nommés ALD (agent à la disposition) connaîtront leur affectation fin de semaine prochaine.

#### **Votes :**

- Pour : F.O.
- Abstention : Solidaires Finances Publiques et CGT

#### Mutations de la Filières Gestion Publique

Par rapport au projet de mouvement en local, suite à une annulation de la demande de mutation d'un cadre C, un agent de catégorie B n'a pas obtenu sa mutation.

Un rappel a été fait par la Direction sur la gestion des vacances d'emploi, à savoir que le DRFIP conserve le choix de l'affectation du personnel. Ce mouvement est le dernier qui permet d'affecter indifféremment un cadre B ou un cadre C sur un poste.

L'Administration signale qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le nouveau dispositif de la R.A.N. (Résidence d'Affectation Nationale) sera probablement mis en œuvre.

Dès la mise en place de la R.A.N., les agents ne seront plus mutés sur un poste, mais sur une R.A.N. par exemple la R.A.N. d'Arcachon qui comprend les postes d'Audenge, Belin Beliet et Arcachon.

La Direction nous rappelle que la période transitoire, qui doit permettre d'apurer la liste par ancienneté de la Demande, devrait s'achever fin 2013. Une attention particulière sera apportée lors des prochaines CAPL sur ces demandes.

Elle nous précise également que la règle du retour suite à promotion ne s'appliquera plus, les agents promus seront affectés selon la règle de l'ancienneté au niveau national.

**Nous rappelons la revendication de Force Ouvrière, seule organisation syndicale, à demander le maintien de cette règle et même son application à la Filière Fiscale. F.O. pense que cette nouvelle règle va pénaliser les agents et les décourager dans leur volonté de progression professionnelle.**

Les agents promus sur liste d'aptitude de C en B, à l'exception de 5 agents, sont nommés sur place. Nous avons souhaité connaître la raison de cette différence de traitement, étant précisé que les agents ne font pas de fiches de vœux. Lors de leur candidature ils s'engagent à se mettre à la disposition de l'Administration. Toutefois, l'Administration a pris en compte pour ces agents, les métiers, les domiciles et les contraintes familiales. Un collègue promu a obtenu le poste qu'il demandait en tant que cadre C.

**Votes :**

- Pour : F.O.
- Contre : Solidaires Finances Publiques et CGT
- 

## **Les mouvements pour les deux filières sont consultables sur Ulysse**

Les représentants en CAPL : Patricia Godaillier, Michelle Decauze (expert FGP) Serge Cruchade (expert FF)

---

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

Local syndical Cité Administrative 17<sup>o</sup> étage Tour AR

33090 Bordeaux cedex

**Tél.** : 05 56 24 81 53 - **Fax** : 05 56 24 85 88

**Mail** : [fo.033@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.033@dgfip.finances.gouv.fr) - **Site web** : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/>